

N°81 Mardi 7 Juin 2011

Email: ms.esmeralda@proximus.be

La Glissoire appelle les bateliers à Ne pas compléter les déclarations VNF

Serait-t-il écrit dans des textes que nous ne connaissons pas que le milieu Fluvial est voué à la misère ou à la disparition ?

Après 20 années de gestion VNF, dont l'Etat lui-même dit aujourd'hui que son statut ne lui permettait pas de remplir les missions qui lui étaient confiées, on essaie de nous vendre un projet de loi en trompe l'œil qui ne résout rien des problèmes inhérents à la multiplicité des décisionnaires autour des voies navigables.

Ce projet a par contre le grand mérite de nous compliquer immédiatement la vie en déclenchant les mouvements de grève des éclusiers qui voient eux aussi leur outil de travail évoluer dans le mauvais sens et leur avenir compromis.

Les bateliers n'ont pas demandé ce projet de loi assassin : ils en ont Ras le Bol d'être en permanence mis à mal par les choix gouvernementaux de faire des économies sur le dos du Fluvial.

La Glissoire a écrit à la Ministre et à VNF :



Syndicat Professionnel de la Batellerie Artisanale

Pour tenir compte des difficultés de liaisons résultant de l'itinérance de notre profession, merci d'adresser le courrier en double exemplaire :

Mr Daniel CLAEYS – Président – 13 rue Basse -77130 MAROLLES SUR SEINE <u>calimero-fluvial@hotmail.fr</u>
Mr Jacques DELHAY – secrétaire – 1158 Chemin du halage – 59500 DOUAL ms.esmeralda@proximus.be

Le Mardi 7Juin 2011

Madame Kosciusko Morizet

Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable,

Objet : Projet de loi de désengagement de l'Etat des voies navigables Madame,

La volonté de votre Ministère d'imposer le transfert des voies navigables et des personnels à VNF met la batellerie artisanale devant de nouvelles difficultés liées aux grèves qui se multiplient.

Le seul moyen de développer des actions cohérentes et coordonnées du développement du transports Fluvial est d'en confier la gestion à une structure disposant de l'autorité souveraine sur tous les acteurs satellites (collectivités, ports, EDF, CNR, préfets, milieux agricoles, milieux touristiques...).

Votre projet de loi va dans une direction opposée et place le gestionnaire que vous voulez désigner dans une situation d'infériorité permanente.

Les bateliers artisans sont excédés de constater qu'une nouvelle fois les choix d'orientation vont en priorité vers le ferroviaire et la route : le Bureau de notre Syndicat appelle donc aujourd'hui l'ensemble des bateliers à ne plus compléter les déclarations de chargement qui seront désormais remises avec uniquement le nom du bateau.

Ce mot d'ordre ne sera levé que lorsque vous nous garantirez le retrait du projet de loi dans sa forme actuelle.

Nous vous redemandons de nous accorder très rapidement une audience pour nous permettre de vous présenter nos propositions allant dans le sens d'un véritable service de développement du transport fluvial.

Croyez en nos meilleures salutations.

Pour la Glissoire, le Président, Daniel CLAEYS